

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
 PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. LAYTOU.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.									
Arrivées à	Départs de	Arrivées à							
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	
5 h. 1 ^m soir.	1 » 00 ^m soir.	2 » 42 ^m soir.	3 » 52 ^m soir.	4 » 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »	
10 h. 27 ^m »	5 » 45 ^m »	7 » 40 ^m »	9 » 22 ^m »	9 » 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 ^m »	3 » 1 ^m soir.	
Train de marchandises facultatif :		Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin.			Train de foire.		Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.		
		Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.					Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.		

Cahors, 20 Septembre.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la dépêche télégraphique suivante à MM. les généraux, commandant le 17^e corps d'armée.

Paris, le 17 septembre.

Aucun militaire de la classe de 1876 à renvoyer par anticipation ne sera, à dater de ce jour, envoyé en Afrique. En conséquence, les corps, fractions de corps, ou renforts actuellement désignés ou qui seront désignés ultérieurement pour aller en Algérie, ne devront comprendre aucun militaire de cette catégorie.

A partir de la réception du présent ordre, les militaires de la classe 1876 compris dans les renforts actuellement en mouvement seront arrêtés au lieu de première destination, Paris ou port d'embarquement, et seront renvoyés à leurs garnisons de départ.

Par suite, on ne cherchera plus à constituer à 600 hommes les bataillons d'infanterie en Afrique; mais si la suppression des hommes de 1876 dans les renforts avait pour effet d'abaisser au-dessous de 500 hommes l'effectif de ces bataillons, les commandants de corps d'armée intéressés auraient à désigner, dans les régiments correspondants et dans les classes autres que celle de 1876, le nombre d'hommes nécessaire pour porter à 500, cadres compris, l'effectif des bataillons détachés en Afrique et dirigeront immédiatement les détachements complémentaires ainsi formés sur les bataillons auxquels ils sont destinés.

Les commandants des 15^e et 16^e corps d'armée donneront d'urgence des ordres nécessaires à Marseille, Toulon et Port-Vendres.

Chaque commandant de corps d'armée rendra compte au ministre des mesures qu'il aura prises.

Algérie et Tunisie.

Alger, 18 septembre.

La dépêche de Tunis annonçant un combat important dans lequel nous aurions perdu deux canons et tué deux mille Arabes est inexacte.

La colonne Sabattier n'a pas eu d'autre engagement que celui qui a été télégraphié d'Alger, hier. Le général Sabattier opère une reconnaissance en armes autour de Zaghoun, dans un rayon ne dépassant pas dix à douze kilomètres.

Le chemin de fer du Kreider est terminé sur un parcours de 35 kilomètres. Il en reste 8 à construire.

Les études pour la prolongation de la ligne au-delà se poursuivent.

On pratique des sondages dans les chotts. Géryville et Mecheriah sont actuellement pourvus de grands approvisionnements, et des convois réguliers les augmentant sans cesse.

La campagne sera vigoureusement entamée aussitôt que les pluies rendront possible l'alimentation en eau, qui constitue le plus grand embarras pour nos colonnes, à cause de l'immensité des convois que nécessitent l'absence de sources, la garde du convoi neutralisant alors une grande partie des colonnes.

Tunis, 18 septembre.

La section du génie de la colonne Sabattier a fait des réparations provisoires aux conduites d'eaux de Zaghoun.

Ce soir, ou demain matin au plus tard, nous aurons de l'eau.

Quant aux conduites des sources Jougar, il est impossible de les réparer en ce moment. Jougar

est à trente-cinq kilomètres de Zaghoun; la section du génie ne peut y aller seule, la route étant entièrement occupée par les maraudeurs.

Tunis, 18 septembre.

Le bruit court que la tribu des Ontariah, à vingt kilomètres de Zaghoun, et celle des Trablesi, sa voisine, auraient été attaquées avant-hier soir par les Zlass, en forces très grandes. Leurs femmes se sont enfuies. Mais les tribus attaquées se sont réunies, ont poursuivi les Zlass pendant plusieurs kilomètres, et ont repris le bétail que ceux-ci avaient enlevé.

Youssef Levy, de l'Enfida, est parti hier pour Sousse. On croit généralement que son voyage a pour but de fomentier la révolte dans les villages restés soumis à la cause beylicale. On assure qu'il ira aussi à Kérouan, où il est de connivence avec les chefs insurgés.

Ce matin, le capitaine du génie Deselve a été rapporté à Tunis sur une charrette. Il a eu une jambe cassée en tombant de cheval. Il était parti avec la colonne Corréard pour réparer les dégâts commis à Zaghoun. On l'a transporté à l'ambulance de la Goulette.

On croit que Mustapha partira jeudi, avec une suite de quelques fonctionnaires sans emploi.

Informations

Il est absolument inexact que les réservistes de la classe 1875 soient sur le point d'être appelés.

Nous pouvons affirmer de la manière la plus formelle que le bureau de recrutement de la Seine n'a pris aucune mesure de ce genre.

Si un cas isolé a pu se produire, il provient d'un homme de la classe de 1874, qui aurait précédemment obtenu un sursis d'appel, ou bien d'un homme de la classe 1876 qui aurait obtenu l'autorisation de devancer l'appel de sa classe.

L'avis officiel suivant, a été communiqué aux journaux anglais :

Le gouvernement français ayant consenti à prolonger le traité de commerce, de trois mois, à dater du 8 novembre, la commission se réunira à Paris, le 19 septembre. Toutes communications de personnes intéressées au commerce entre les deux pays, doivent être adressées au secrétaire de la commission royale ou à l'ambassade anglaise à Paris. Sir Charles Dilke et les autres commissaires anglais, ainsi que les secrétaires de la commission chargée de négocier le traité de commerce anglo-français ont dû partir pour Paris vendredi dernier.

Le *Standard* mentionne le bruit que l'Angleterre accepte le principe de la substitution des droits spécifiques aux droits *advalorem*.

LA NOUVELLE LOI SUR LA PRESSE.

La nouvelle loi sur la presse a aboli, comme l'on sait, le cautionnement pour les journaux. En conséquence, le montant des cautionnements versés en vertu des lois antérieures, sera remboursé par le trésor public, dans le délai de trois mois, à partir du jour de la promulgation de la loi nouvelle « sans préjudice, dit l'article 67, des retenues qui pourront être effectuées au profit de l'Etat et des particuliers, pour les condamnations à l'amende et les réparations civiles auxquelles il n'aura pas été autrement satisfait à l'époque du remboursement. »

On donne la suite de la liste ministérielle qui se préparerait sous les auspices et la future présidence de M. Gambetta.

Après M. Brisson à l'intérieur et M. Paul Bert à l'instruction publique, on nomme :

M. Challemel-Lacour aux affaires étrangères ;
 M. Germain, aux finances ;
 M. de Freycinet, à la guerre.

Ce dernier nom nous paraît pouvoir difficilement figurer dans un cabinet ayant à sa tête M. Gambetta. Nous en concluons volontiers que les bruits qui circulent ne vont pas encore au-delà de simples suppositions.

Ajoutons que, dans cette combinaison, M. Gambetta resterait ministre sans portefeuille, ce qui en rend l'ensemble encore plus improbable.

(La France).

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro, l'arrivée à Cahors de M. Gustave Graux, notre nouveau préfet. Nous devons ajouter que dans la soirée de samedi, il a reçu les employés des diverses administrations.

Le personnel de la préfecture lui a été présenté par M. Deleporte.

M. Guiraudies-Capdeville, chef de division, a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Préfet,

Le personnel des bureaux de la préfecture se félicite d'être appelé, un des premiers, à l'honneur de souhaiter la bienvenue et de présenter ses respectueux hommages au premier magistrat du département.

Au nom de mes camarades, je vous prie de compter, Monsieur le Préfet, sur notre fidélité au gouvernement de la République et sur notre dévouement absolu à votre administration.

Permettez-moi d'espérer, Monsieur le Préfet, que nos efforts persévérants sauront nous mériter votre bienveillante sympathie.

M. le Préfet a répondu dans ces termes :

Je vous remercie, Messieurs, des assurances qui viennent de m'être données par votre chef de division.

Mon prédécesseur m'a fait connaître que je pouvais compter sur votre zèle et votre dévouement. Je ne vous demanderai que deux choses : de servir loyalement le gouvernement de la République et de vous intéresser aux affaires qui vous sont confiées.

Dans ces conditions, vous trouverez en moi non pas un chef, mais un ami qui sera toujours heureux de récompenser vos services.

M. Malvy, fils, de Souillac, nous adresse la lettre suivante, en réponse à un article du *Journal du Lot* dans lequel il s'est cru désigné. La longueur de cette lettre dépasse les bornes permises; nous la publions cependant en entier, pour donner à M. Malvy une preuve de notre courtoisie.

Souillac, le 15 septembre 1881.

Monsieur le Directeur du *Journal du Lot*,

Dans votre numéro du mardi 13 courant, vous publiez une correspondance émanant, dites-vous, du canton de Souillac, et que vous faites suivre de commentaires sur l'ingratitude

de certains intransigeants. Vous annoncez dans cette appréciation que le « Secrétaire d'un Comité », « Trésorier d'une Société de secours mutuels de Souillac », a écrit à M. R. Calmon, le 4 mars 1880, une lettre pour lui demander un service, et lui proposer la candidature au Conseil général, pour le canton de Souillac, contre M. Faurie.

Le 4 mars 1880, j'étais Secrétaire du Comité républicain, Trésorier de la Société de secours mutuels St-Martin, de Souillac, et ce jour-là, j'ai écrit à M. R. Calmon pour lui proposer la candidature au Conseil général pour notre canton.

Les deux premiers titres que vous relevez me désignent assez clairement à Souillac pour me donner le droit de vous demander l'insertion de ma réponse.

J'ai écrit à M. R. Calmon deux lettres pour le prier de faire nommer institutrice à Paris une jeune personne qui méritait à tous égards cette position. Je n'ai pas caché ma démarche à mes amis et je leur ai montré les réponses de M. Calmon, en ajoutant qu'il paraissait très serviable; (aujourd'hui je dirais très habile).

Je dois ajouter que l'influence de M. R. Calmon n'a pas été assez grande pour obtenir cette nomination accordée plus tard après l'intervention de l'honorable M. Hamel, conseiller municipal de Paris.

Voilà pour le service qui m'a valu d'être appelé par vous : « Ancien protégé de M. Calmon ».

Passons à la candidature. Le 18 septembre 1879, le Comité républicain me chargea, avec deux de ses membres, de faire les démarches nécessaires pour offrir la candidature au Conseil général, à M. de Freycinet. Ma lettre serait trop longue si je voulais vous faire connaître les motifs qui m'empêchèrent même de faire connaître le désir du Comité à celui que nous appelons ici notre illustre concitoyen.

Quoiqu'il en soit, l'année 1880 arriva, et M. de Freycinet, ne pouvant pas être élu dans notre canton, je pensais à M. R. Calmon (vous voyez que nous rabâtons joliment de nos prétentions).

Bref, le 4 mars, je lui écrivis pour lui demander s'il acceptait la candidature, lui promettant le concours du Comité, et, pour cette élection, mettant à son service l'influence que peut me donner mon passé politique et les modestes mais gratuites fonctions que je remplis dans la Société de secours mutuels. Tous les membres du Comité, ainsi que tous mes amis, ont connu ma démarche et ce n'est probablement pas M. R. Calmon qui l'a annoncé le premier à M. Faurie.

A Souillac, nous faisons tout au grand jour, et si la plupart des amis de M. Calmon se cachent pour lui donner leur voix, nous, au contraire, nous disons très haut que nous soutenons M. de Verninac.

Voilà enfin pour la candidature.

Ce sont là, Monsieur le Directeur, les deux faits qui vous font crier à l'ingratitude des intransigeants; mais il me semble qu'après avoir demandé pour une tierce personne un service à M. R. Calmon qui n'était pas même conseiller municipal, et lui offrir immédiatement de soutenir sa candidature au Conseil général, il me semble, dis-je, que ce n'est pas faire preuve d'ingratitude! Lui proposer la récompense d'un service qu'il n'avait et n'a jamais rendu, n'était pas l'œuvre d'un ingrat. En un mot, je voulais payer non seulement avant d'être servi, mais sans savoir si je le serais. Nous nous doutions bien, à Souillac, que M. R. Calmon se montrerait très empressé à répondre à ceux qui lui écrivaient; mais il ne nous avait pas dit qu'il vendait même les services qu'il ne rendait pas.

Et maintenant, M. le Rédacteur, vous ajoutez : Qu'a donc fait M. R. Calmon depuis le 4 mars 1880 pour laisser douter de son républicanisme? D'abord cette question est complètement étrangère aux reproches que vous avez articulés, j'y répondrai cependant.

Je vous dirai qu'aux dernières élections nous avons en présence deux candidats : l'un M. de Verninac qui avait longtemps lutté pour la démocratie, l'autre M. Robert Calmon qui venait d'atteindre sa majorité politique et qui n'avait encore rendu aucun service à la République, il pouvait cependant montrer qu'il était plus républicain qu'ambitieux en se retirant devant le vieux lutteur et en mettant au service de la cause que défendait M. de Verninac l'influence qu'il avait sur certains électeurs. Ce conseil lui avait été donné à Gourdon par M. Albert Lachèze, Conseiller général du canton de Martel, qui l'engageait à prendre pour exemple M. Foubert fils.

M. Calmon refuse de faire cette première preuve de républicanisme ; cette raison aurait été suffisante pour me faire soutenir M. de Verninac, pour lequel j'ai toujours voté.

Les autres raisons sont dues à mon inébranlable attachement à la République que défend vaillamment depuis si longtemps M. de Verninac à qui j'ai voué une amitié aussi grande que désintéressée.

Si n'avoir rien fait pour la République, si n'avoir ni expérience, ni compétence politique, ni situation laborieusement acquise sont des titres suffisants pour représenter son pays, les 6,400 électeurs de M. de Verninac ont eu tort de ne pas voter pour M. Robert Calmon ; mais nous que vous appelez intransigeants, (titre qui du reste ne nous effraie pas) nous nous faisons une toute autre idée d'un représentant du peuple.

Du reste, personnellement, je croyais le 4 mai 1880 que M. Calmon pourrait faire un Conseiller général, ou du moins qu'il pouvait rendre quelques services à notre canton ; mais je déclare franchement que j'étais loin de le croire capable non seulement de remplir le mandat de député, mais même de le briguer. On peut naître riche dans la maison de M. Calmon, mais Dieu merci, on ne naît pas député ; les dynasties sont abolies en France.

Ma réponse ne serait pas complète si je n'ajoutais pas qu'au second tour de scrutin je n'ai pas voté pour M. Calmon pas plus que M. Faurie, parce qu'il n'a rien fait pour mériter cet honneur. Nous sommes dans l'arrondissement 6,000 qui pensons que les républicains ne peuvent voter contre M. de Verninac pas plus que dans la deuxième circonscription de Cahors les républicains ne pourraient voter contre M. Béral si un jeune ambitieux osait se porter contre lui.

Un mot encore à cette trop longue lettre. Je n'ai pas l'habitude, M. le Directeur, d'entretenir le public de ma modeste personne, je déclare donc clos le débat entre vous et moi. Mais s'il plaît à M. R. Calmon, le seul à qui je me suis adressé, de me demander des explications, je suis entièrement à sa disposition. Je m'abstiens pour le moment de qualifier le procédé qu'il emploie contre ses adversaires politiques, les républicains sauront l'apprécier.

Agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

MALVY, fils.

Il nous est aisé de répondre à la lettre de notre honorable correspondant :

Le comité de Martel, dont il a signé le manifeste, ayant maintenu la candidature de M. de Verninac, parce qu'elle était, à son avis, la seule vraiment républicaine, il nous était bien permis de rappeler à M. Malvy qu'en 1880, il avait jugé M. Robert Calmon assez républicain pour lui offrir la candidature au Conseil général, dans le canton de Souillac.

Nous ferons d'ailleurs observer à M. Malvy, que, si les dynasties, ainsi qu'il veut bien nous l'écrire, sont abolies en France, les candidatures n'y sont pas non plus de droit divin, et qu'il n'en est aucune qui s'impose et devant laquelle on soit tenu de s'incliner.

M. de Verninac avait échoué aux élections de 1876 et de 1877, et nombre d'électeurs, redoutant, s'il était encore unique candidat républicain aux élections de 1881, un nouveau succès du député bonapartiste, ont pensé que M. Calmon pouvait seul enlever à ce dernier un assez grand nombre de voix pour l'empêcher de réussir.

Ils ont donc cru devoir engager M. Calmon à poser sa candidature.

M. Calmon y a consenti ; et, dans la réunion de Gourdon, agissant avec une parfaite loyauté et le sentiment d'un véritable patriote, il a offert à M. de Verninac de se

désister en sa faveur, si, au premier tour de scrutin, il avait moins de voix que lui.

M. de Verninac a accepté la proposition ; — et, invité à prendre le même engagement, IL Y A CONSENTI —

On sait ce qui est advenu de cette promesse.

Ajoutons que l'arrondissement de Gourdon n'est pas le seul où plusieurs candidats républicains, anciens ou nouveaux, se soient trouvés en même temps sur la brèche contre un candidat monarchiste ; mais partout respectueux des règles de la discipline républicaine, ils ont reporté leurs voix, au second tour, sur celui qui en avait eu le plus au premier, sans examiner quels étaient ses droits de priorité ou ses antécédents.

Dans l'arrondissement de Gourdon, seul, les règles ont été méconnues, et la lettre de M. Malvy en fournit une explication, qui, sans justifier et sans excuser en quoi que ce soit la conduite de M. de Verninac et de ses adhérents, nous paraît et paraîtra à nos lecteurs suffisamment claire :

« La qualification d'intransigeant, nous dit M. Malvy, parlant de lui et de ses amis, n'a rien qui nous effraie. »

L'aveu est aussi net que possible. M. Malvy et ses amis sont des intransigeants, et, à ce titre, ils ont préféré le succès du bonapartisme jérômiste représenté par M. Dufour à celui de la République modérée et opportuniste représentée par M. Calmon. Voilà la vraie cause de la défection.

Le pays appréciera et jugera.

Volontariat d'un an.

Le chiffre minimum de points fixés pour l'admission aux examens oraux des candidats au volontariat qui ont subi l'examen écrit, est de 545 sur un maximum de 800. 18 candidats se sont présentés dans le Lot, 16 sont déclarés admissibles, 2 sont éliminés.

Voici les noms des admis avec le nombre des points obtenus :

Thiébaud (Georges), de Gramat...	800 points.
Poirot (Armand), de Gramat.....	775 id.
De Charry (Joseph-Henri), de St-Alauzie.....	770 id.
Mouilhérat (Ernest), de Cahors...	760 id.
Julhia (Jean-Edouard), de Bagat..	730 id.
Borredon (Léon), de Cahors.....	720 id.
Dulac (Pierre-Adrien-Lucien), de Prayssac.....	710 id.
Canteloup (Auguste-Louis), d'Esparsac, (Tarn-et-Garonne)...	700 id.
Blanchès (Pierre), de Prayssac...	695 id.
Delfour (Victor), de Cahors.....	685 id.
Murat (Joachim-Gaëtan-Lucien-François), de Labastide-Murat.	685 id.
Marmiesse (Antoine), de Cahors..	670 id.
Fournié (Jean), de Cahors.....	660 id.
Landrevie (Henri), de Couzou....	650 id.
Castelnau (Jean-Calixte), de Lamadeleine.....	585 id.
Rulhes (Auguste-Edmond-Gaspard), de Sauliac.....	575 id.

Hier lundi, à 8 h. 1/2 du matin, un violent orage a éclaté sur le territoire de Cahors. Quelques parties du canton Nord ont été ravagées par la grêle qui tombait assez épaisse et grosse, nous a-t-on rapporté, comme de petites noix. Heureusement, la plupart des propriétaires avaient déjà récolté la vendange.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS.

A la séance du 5 septembre dernier, sur la question de laïcisation de l'école communale, le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

Membres présents : 21.
Membres absents : 6 ; lesquels sont : MM. Relhié, maire de la ville, Talou, Soulié, Gagnebè, Miquel et Boyé.

Majorité absolue : 11.
Par onze voix contre neuf et un bulletin blanc, les conclusions du rapport ont été repoussées.

A la suite de ce vote, MM. Labro, Bourdon, Delpech, Edoux, Soulié, Delfour, Foissac, Clary, Boyé et Gagnebè ont donné leur démission dans les termes qui suivent :

Les dernières élections municipales ont été faites sur un programme que nous avons adopté dans toute sa teneur. Une question fondamentale, celle de laïcisation de l'école communale, était inscrite en tête de ce programme. Fidèles exécuteurs de la

volonté populaire, nous avons présenté cette proposition à l'approbation du Conseil municipal. Cette réforme a été repoussée.

En présence de ce résultat qui est en opposition avec la volonté formelle de la majorité des électeurs, nous croyons qu'il est de notre devoir de donner notre démission de conseillers municipaux.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, de vouloir bien l'accepter et au besoin la transmettre à qui de droit.

**CONCOURS HIPPIQUES DE 1881
DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT.**

Liste des primes accordées.

CONCOURS DE CAHORS.

Juments poulinières.

Primes	MM.
1 ^{re} 160 fr.	Linon, Jacques, à St-P.-Labouffie.
2 ^e 100 —	Tournié, Hilaire à St-Denis.
3 ^e 80 —	Andurand-Rolland, A., à Cahors.
4 ^e 80 —	Linon, J., à Saint-Paul-Labouffie.
5 ^e 80 —	Miquel, Jean, à Belmont.
6 ^e 60 —	Canhiac, Antoine, à Belfort.
7 ^e 60 —	Vaysse, Pierre, à Escamps.
8 ^e 60 —	Cocula, Victor, à Frayssinet.

Pouliches de 3 ans

Prime unique	M.
240 fr.	Linon, J., à St-Paul-Labouffie.

Pouliches de 2 ans

Néant : point de primes distribuées, faute de sujets méritants.

CONCOURS DE FIGEAC

Juments poulinières

Primes	MM.
1 ^{re} 160 fr.	Tersou, Denis, à Figeac.
2 ^e 100 —	Pégourie, Jules, à Gréalou.
3 ^e 80 —	Fonservine, Jean, à Lissac.
4 ^e 80 —	Born, Paul, à Fons.
5 ^e 55 —	Delpou, Auguste, à Fons.
6 ^e 50 —	Truel, Jean, à Cardaillac.
7 ^e 50 —	Baudis, Louis, à Lunan.
8 ^e 50 —	Labanhie, Oscar, à Gréalou.

Pouliches de 3 ans

Primes	MM.
1 ^{re} 100 fr.	Pégourie, Jules, à Gréalou.
2 ^e 80 —	Léonie, Jean, du Bourg.

Pouliches de 2 ans

Primes	MM.
1 ^{re} 100 fr.	Samayou, J.-P., à Lissac.
2 ^e 80 —	Révellac, David, à Lunan.
3 ^e 70 —	Domergue, Alexandre à Figeac.
4 ^e 60 —	Navet, Blaise, à Gréalou.
2 ^e 50 —	Carbonel, Laurent, au Bourg.

CONCOURS DE GRAMAT.

Juments poulinières

Primes	MM.
1 ^{re} 300 fr.	Constans, Jean, à Rocamadour.
2 ^e 250 —	Lamothe, Mathurin, à Gramat.
3 ^e 250 —	Fabre, Jacques, à Gramat.
4 ^e 200 —	Grimal, Jean, à Issendolus.
5 ^e 200 —	Andral, Louis, à Rocamadour.
6 ^e 200 —	Marcillac, J.-P., à Gramat.
7 ^e 130 —	Vitrac, Simon, à Montvalent.
8 ^e 130 —	Bergougnoux, Jean, à Gramat.
9 ^e 130 —	Ribeyrols, à Meyrinhac-Lentour.
10 ^e 130 —	Deschamps, à Prudhomat.
11 ^e 130 —	Méric, Jean, à Issendolus.
12 ^e 115 —	Lamothe, Pierre, à Montvalent.
13 ^e 115 —	Bessières, P., à Meyrinhac-Lent.
14 ^e 115 —	Brunet, Joseph, à Issendolus.
15 ^e 115 —	Vieillescaze, F., à Issendolus.
16 ^e 115 —	Hug, Antoine, à Assier.
17 ^e 100 —	Judicis, à Couzou.
18 ^e 100 —	Thamier, Jean, à Gramat.
19 ^e 100 —	Durieu, Antoine, au Bastit.
20 ^e 100 —	Lavergne, Antoine, à Alvignac.
21 ^e 100 —	Brunet, Jean-Pierre, à Issendolus.
22 ^e 100 —	Tournié, Jean, à Gramat.
23 ^e 100 —	Meulet, Jean, au Bastit.
24 ^e 100 —	Cavalié, Calixte, à Gramat.
25 ^e 100 —	Bergougnoux, J.-Louis, au Bastit.
26 ^e 100 —	Lavayssière, Elie, à Thémimes.
27 ^e 60 —	Lachèze, Gabriel, à Miers.
28 ^e 60 —	Issalie, Jean-Louis, à Rilhac.
29 ^e 60 —	Cœur de St-Georges, à Carluçet.
30 ^e 60 —	Treil, Pierre, à Miers.
31 ^e 60 —	Guzou, Louis, à Rocamadour.
32 ^e 60 —	Blanc, Pierre, à Miers.
33 ^e 50 —	Gratia, Jean, à Flaujac.
34 ^e 50 —	Destip, François, à Durbans.
35 ^e 50 —	Simonet, Pierre, à Meyrinhac.
36 ^e 50 —	Lafon, Jean-Pierre, à Durbans.

Pouliches de 3 ans

Primes	MM.
1 ^{re} 200 fr.	Lacassagne, Pierre, à Montvalent.
2 ^e 160 —	Marcillac, Jean-Pierre à Gramat.
3 ^e 120 —	Vernet, Albert, à Issendolus.
4 ^e 120 —	Vernet, Philippe, à Miers.
5 ^e 100 —	Maury, Jean, à Rocamadour.
6 ^e 100 —	Deoros, Victor, à Couzou.
7 ^e 100 —	Bessières, Pierre, à Meyrinhac-L.
8 ^e 100 —	Bourdaries, Pierre, à Carluçet.
9 ^e 100 —	Fontanille, Julien, à Albiac.
10 ^e 100 —	Soulié, Jean, à Meyrinhac-Lent.
11 ^e 100 —	Faure, Pierre, à Meyrinhac-Lent.
12 ^e 75 —	Rougié, Jean, à Loubressac.
13 ^e 75 —	Gouzou, Joseph, à Lunegarde.
14 ^e 70 —	Amblard, Etienne, à St-Denis.
15 ^e 70 —	Malaurie, Isidore, à Montvalent.
16 ^e 70 —	Gouby, Antoine, à Rocamadour.
17 ^e 70 —	Lavayssières, à Flaujac.

Pouliches de 2 ans

Primes	MM.
1 ^{re} 100 fr.	Bonafoucy, Baptiste, à Issendolus.
2 ^e 160 —	Decros, Baptiste, à Couzou.
3 ^e 160 —	Constans, Jean, à Rocamadour.
4 ^e 160 —	Roques, Jean, au Vigan.
5 ^e 110 —	Pouzalgues, Pierre, à Miers.
6 ^e 110 —	Méjescazes, Ch., à Fontaines-Lun.
7 ^e 100 —	Salesse, Julien, à Miers.
8 ^e 70 —	Lavaur, Jean, à Biars.
9 ^e 70 —	Salesse, Armand, à Bio.
10 ^e 70 —	Lalo, Jean, à Durbans.
11 ^e 70 —	Basset, Louis, à Autoire.
12 ^e 70 —	Amadiou, Jean, à Thémimes.
13 ^e 70 —	Pradel, Baptiste, à Durbans.
14 ^e 70 —	Vilhiès, Baptiste, à Gramat.

EXAMENS POUR LE CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

1^{re} SESSION.

Le Président du Conseil, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'art. 3 du décret du 4 janvier 1881 ; Vu les art. 21 et 22 de l'arrêté du 5 janvier 1881 ;

ARRÊTE :

Art. 1. — La 1^{re} session annuelle d'examens pour le certificat d'aptitude pédagogique, institué par le décret du 4 janvier 1881, s'ouvrira dans tous les départements le lundi, 3 octobre.

Art. 2. — Un registre d'inscription sera ouvert le 1^{er} juin dans les bureaux de chaque inspection académique et sera clos le 23 septembre.

Art. 3. — Les épreuves auront lieu dans l'ordre suivant :

ASPIRANTES.

Lundi, 3 octobre, de 8 heures à midi, composition sur un sujet de pédagogie, — 4 heures sont accordées pour cette épreuve.

Mardi, 4 novembre, et jours suivants, épreuves orales, correction de devoirs d'élèves et leçon.

ASPIRANTS.

Lundi, 10 octobre, de 8 heures à midi, composition française sur un sujet de pédagogie, — 4 heures sont accordées pour la correction de cette épreuve.

Mardi, 11 octobre, et jours suivants, épreuve orale, correction de devoirs d'élèves et leçons.

Observations.

Les candidats au certificat d'aptitude pédagogique doivent avoir au moins 21 ans révolus au moment de leur examen et certifier de 2 ans d'exercice au moins dans l'enseignement public ou libre, à compter de l'époque où ils ont obtenu le brevet élémentaire.

Aucune dispense d'âge ou de stage ne pourra être accordée.

Paris, le 11 mai 1881.

Signé : Jules FERRY.

Session extraordinaire du 7 novembre 1881 de la Commission d'Instruction primaire pour les examens des brevets de capacité.

Le Président du Conseil, Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, Vu l'article 8 du décret du 1^{er} janvier 1881 ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Une session extraordinaire d'examen pour les brevets de capacité s'ouvrira, dans toute la France, le lundi 7 novembre.

Article 2. — Les épreuves auront lieu comme suit :

Aspirantes. — Brevet élémentaire ou de second ordre.

Première série.

Lundi, 7 novembre : Séance du matin.
Orthographe. — (Dix minutes sont accordées aux candidats pour revoir leur travail).
Écriture. — (Trois quarts d'heure).
Exercice de composition française. — (Une heure et demie).

Séance de l'après-midi.

Arithmétique. — (Une heure et demie).

Couture. —

Deuxième série.

Mardi, 8 novembre : Séances du matin et du soir :

Même ordre que pendant la journée précédente.

Aspirants. — Brevet élémentaire ou de second ordre.

Lundi 15 et mardi 16 novembre.

Même ordre et même durée des compositions que pour les aspirants.

Signé : JULES FERRY.

OBSERVATIONS.

Pour se présenter aux examens du brevet simple, le candidat doit avoir au moins seize ans au 1^{er} janvier de l'année dans laquelle il se présente.

Tout candidat au brevet de capacité est tenu de se faire inscrire au bureau de l'Inspecteur d'Académie, dix jours au moins avant l'ouverture de la session et de déposer à l'appui de sa demande d'inscription :

1^o Un extrait de son acte de naissance ;

2^o Une déclaration écrite de sa main, faisant connaître s'il veut subir l'examen du brevet élémentaire. La signature du candidat doit être légalisée par le Maire de la commune où il réside.

Le registre d'inscription sera clos le 25 octobre au soir.

Le candidat refusé à une session peut toujours se présenter à la 1^{re} session ordinaire ou extraordinaire qui suit.

A l'ouverture de la session, le Président de la Commission fait l'appel des aspirants inscrits. Chaque aspirant à l'appel de son nom, vient apposer sa signature sur le registre, afin de constater son identité.

Les procès-verbaux des examens seront dressés séance tenante, et signés par tous les examinateurs et les récipiendaires. A la fin de la session, la commission dressera la liste, par ordre de mérite de tous les candidats reçus.

Cahors, le 27 août 1881.

Le Préfet du Lot,
E. BARGETON.

ARRÊTÉ DU PRÉFET.

Examens pour le certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles.

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu les art. 40, 41, 42, et 43 du décret du 2 août 1881 ;

Vu la circulaire ministérielle du 11 août 1881 :

Arrêté :

La commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les écoles maternelles, se réunira à Cahors, le 17 octobre prochain.

Pour se faire inscrire, toute aspirante doit fournir : 1^o son acte de naissance ; 2^o des certificats attestant sa moralité et indiquant les lieux où elle a résidé et les occupations auxquelles elle s'est livrée depuis 3 ans au moins. Nulle aspirante n'est admise avant l'âge de 18 ans.

Aucune dispense d'âge ne pourra être accordée, sauf dans le cas où l'aspirante serait déjà pourvue du brevet de capacité.

L'examen se compose de 2 parties distinctes : 1^o Un examen d'instruction ; 2^o Un examen pratique.

L'examen d'instruction comprend des épreuves écrites, des épreuves orales.

Epreuves écrites :

1^o Une dictée d'orthographe de 20 lignes environ, tirées d'un texte simple et facile ; la dictée sert d'épreuve d'écriture ;

2^o La solution raisonnée de deux questions d'arithmétique, portant sur les applications du calcul et du système métrique ;

3^o Une rédaction d'un genre simple (lettre, récit, rapport) ;

4^o D'un dessin au trait sur l'ardoise d'après un objet usuel.

Les aspirantes exécuteront, en outre, des travaux à l'aiguille.

Epreuves orales :

1^o Principes d'éducation morale ;

2^o Lecture, explication du texte et questions de grammaire ;

3^o Géographie, notions générales, géographie de la France ;

4^o Histoire de France (grands faits et grands hommes) ;

5^o Notions élémentaires d'histoire naturelle et d'hygiène applicables aux leçons de choses ;

6^o Chant (un exercice sur un chant très-simple).

L'examen pratique a eu lieu dans une école maternelle, préalablement désignée, et où les aspirantes ont le droit d'assister aux exercices deux jours avant l'examen.

L'aspirante doit remplir les fonctions de directrices pendant une partie de la séance, et

celles de sous-directrice pendant l'autre partie. Une heure est donnée à chaque aspirante pour préparer sa leçon ; les sujets sont tirés au sort.

Cahors, le 27 août 1881.

Le Préfet du Lot,
E. BARGETON.

FOIRE DE CAHORS DU 17 SEPTEMBRE.

La foire de Cahors du 17 septembre a été peu importante par suite des vendanges, très peu de bestiaux sur les champs de foire. Il y avait 65 paires de bœufs gras et maigre, les gras destinés à la boucherie se sont vendus de 32 à 35 fr. les 50 kilos poids vif ; 355 moutons ou brebis vendus de 15 à 37 fr. pièce ; les gras destinés à la boucherie vendus de 55 à 65 centimes le kilo poids vif. 180 petits cochons vendus de 12 à 35 francs ; les gras destinés à la charcuterie se sont vendus 75 francs les plus forts. Il s'est fait très-peu d'affaires sur le commerce des bestiaux.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen
Blé	320 hect	274 hec.	26 ⁵⁸ c
Maïs	100 —	90 —	17,81

Pas d'accident à signaler.

Un vol d'une brebis a été constaté, procès-verbal a été dressé contre l'inculpé.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Un crime affreux vient de jeter la consternation dans la commune de Labastide-Saint-Pierre.

Dans la nuit du 14 au 15 septembre, le sieur Valès (Jean), âgé de 55 ans, propriétaire, était occupé à garder sa vigne contre les maraudeurs, lorsqu'un coup de feu tiré à bout portant l'a étendu raide mort.

La balle de l'assassin, frappant le sommet de l'occiput a broyé le crâne de la victime, dont la mort a été instantanée.

Le mobile du crime paraît être la vengeance. L'auteur est encore inconnu.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre département pour leur permettre de se rendre à Bordeaux.

Ce train partira de Villeneuve-sur-Lot, le Samedi 24 septembre à 5^h30 m.

de Cahors.	id.	à 4 40 m
de Monsempron-Libos	id.	à 6 21 m
de Miremont.	id.	à 6 25 m
du Buisson.	id.	à 8 » m
de Bergerac.	id.	à 9 16 m

et des stations intermédiaires.

Les prix sont ainsi fixés :

De Cahors Fumel) et des stations inter- médiaires.	à Bordeaux	2 ^e Classe . . . 18 ^f	Par place aller et retour compris
		3 ^e Classe . . . 12 ^f	
De Villeneuve-sur- Lot, Le Got et des stations intermé- diaires.	à Bordeaux	2 ^e Classe . . . 45 ^f	
		3 ^e Classe . . . 40 ^f	
De Belvès Miremont Bergerac, et des stations intermé- diaires.	à Bordeaux	2 ^e Classe . . . 13 ^f	
		3 ^e Classe . . . 9 ^f	

Au retour, le départ de Bordeaux aura lieu le Samedi 1^{er} octobre à 10 h. du matin.

LA CATASTROPHE D'ELM

On écrit de Berne :

Elm est un beau village d'un millier d'habitants environ, distant de 20 kilomètres de Glaris, chef-lieu du canton, et situé sur la rive gauche de la Sernft à 922 mètres au-dessus de la mer. Ce village est entouré de hautes montagnes, L'un des elles, le Tschingelberg, formée de couches de pierres à ardoises dont les carrières couvrent ses flancs, domine particulièrement le hameau de Untertal dépendant d'Elm.

A la suite des pluies incessantes du mois de septembre, les habitants constatèrent que de larges crevasses s'étendaient le long de la montagne et, vendredi dernier, on put remarquer un mouvement sensible dans les couches supérieures.

Dimanche, après-midi, le danger devenait pressant, une partie des hommes d'Elm se rendirent à Untertal pour aider les habitants à déménager leur mobilier.

Pendant qu'ils étaient à l'ouvrage, la portion de la montagne appelée le Plettenberg

se détacha et recouvrit le hameau d'Untertal avec tous ses habitants et les hommes venus d'Elm à leur secours. Ceci se passait à cinq heures et demie, le 12.

La masse de rochers et de terre couvre le malheureux village d'Untertal et une partie d'Elm d'une couche variant de 15 à 25 mètres de hauteur.

La rivière barrée quelques heures par cette immense barricade se forme en lac et achève l'œuvre de destruction, puis la Sernft, se frayant un nouveau lit, s'échappe avec violence dans la direction du village de Schwanden.

On estime de 110 à 115 les malheureux ensevelis, quatre ont été retirés vivants, mais le désastre est irréparable pour de longues années.

On redoute de nouveaux éboulements ce qui empêche les travaux de sauvetage.

Des secours de toute nature ont été adressés aux victimes : médecins, ingénieurs, sociétés de gymnastique militaires, rivalisent de zèle.

Le Conseil fédéral, après avoir envoyé M. de Salis, ingénieur de la Confédération, vient de déléguer à l'extraordinaire MM. Droz, président de la Confédération, et les conseillers Scheuk et Ruchonnet.

Les dons affluent de toutes parts. La société du Club alpin, réunie à Bà'le, a voté un envoi de 1,000 francs ; des souscriptions s'organisent partout.

Nous recevons la dépêche suivante :

Berne, 14 septembre.

Il n'y a pas eu de nouveaux éboulements à Elm. Deux ingénieurs inspectent la montagne.

Jusqu'à présent 110 décès ont été constatés, 26 cadavres ont été retrouvés affreusement mutilés.

Les secours abondent

Dernières Nouvelles

Paris, 19 septembre, 1 h. 20. soir.

Suivant une lettre d'Oran, les secours accordés aux espagnols de Saïda dépassent 100.000 fr.

De nombreux espagnols reviennent à Oran, où la sécurité est rétablie.

Un télégramme de Washington, dit que M. Garfield, quoique très faible, a passé une journée paisible.

Un télégramme de Tunis dit que le bruit court que l'occupation de Tunis est imminente.

Le général Logerot prendrait le commandement en chef sous sa propre responsabilité.

Bourse de Paris.

Cours du 20 septembre.

Rente 3 p. %	84.95
— 3 p. % amortissable	87.25
— 4 1/2 p. %	113.50
— 5 p. %	116.75

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 20 septembre 1881.

L'ordre est rétabli en Egypte, la liquidation de quinzaine s'est faite à Londres et à Paris avec une grande abondance d'argent, une élévation du taux de l'escompte des Banques d'Angleterre et de France ne paraît plus imminente ; débarrassée des préoccupations d'ordres divers qui lui avaient fait échec, la spéculation a recommencé la campagne de hausse qu'elle avait dû momentanément interrompre ; l'amélioration s'est étendue à la cote entière : nos rentes ont pris part au mouvement ; le 5 0/0 a monté à 116.45, le 3 0/0 à 84.95, ex-coupon de 0.75, l'Emprunt à 85.65, l'Amortissable à 87.25.

La Banque de France a perdu le cours de 6.400 il y a eu des demandes suivies sur le Crédit Foncier, la Banque de Paris, la Banque Nationale, la Générale, la Banque d'Escompte.

Le Foncier de la Marine est recherché à 615 ; la spéculation a poussé vigoureusement l'Union et son groupe et le Mobilier Espagnol ; la Banque Ottomane a revu le cours de 750.

Le Lyon a atteint 1.825, le Midi 1.300, le Nord 2.135, l'Orléans 1.300.

Les recettes du 27 août au 2 septembre ont été excellentes ; pour les anciens réseaux l'augmentation kilométrique sur 1880 a été de 3.24 0/0 pour le Lyon, de 6.22 0/0 pour le Nord, de 0.58 0/0 pour l'Ouest, de 9.30 0/0 pour l'Orléans, de 5.41 0/0 pour l'Est, de 23.32 0/0 pour le Midi.

Des achats de spéculation ont relevé le 5 0/0 Italien à 90, le 5 0/0 Turc à 17.70, l'Egyptienne Unifiée à 390.

BIBLIOGRAPHIE

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE de V.-A. MALTE-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire, à mesure que ce grand ouvrage se fait plus connaître. Nous avons sous les yeux le 51^e fascicule, consacré au département de l'Ariège, et nous y remarquons, au milieu d'un texte très intéressant, des gravures représentant Foix, le château de Miglos, Pamiers, Ax. Cet ensemble est complété par une belle carte du département avec plan de Foix.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54, et 56, rue de Provence, à Paris

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

Agen. — Aix. — Alais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Annecy. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auzerres. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Castres. — Cette. — Châlons-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauneuf. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Epinal. — Fontainebleau. — Grenoble. — Havre (le). — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le). — Marseille. — Montauban. — Montevau. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE D'ALSACE :

Colmar. — Mulhouse. — Strasbourg.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons de la C^{ie} de l'Ouest et de la C^{ie} Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escomptes sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Les Dragées digestives du Dr Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infaillible pour la guérison des *mauvaises digestions* et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

AVIS

MM. Félix Prot et C^{ie} successeurs de Lubin, parfumeurs 55, Rue Sainte-Anne, à Paris, engagent leurs clients à se bien défier de la contrefaçon de leur Eau de toilette, dite Eau de Lubin qui se trouve actuellement répandue dans le midi de la France.

Le plus grand succès du jour !

200,000 Lecteurs

L'IMPARTIAL FINANCIER

(6^e Année) ET POLITIQUE (6^e Année)

PROPRIÉTÉ du CRÉDIT CENTRAL de PARIS

Société anonyme, Capital 4,000,000

8, Rue du Faubourg Montmartre 8, Paris

Paraît tous les Dimanches :

50 centimes PAR AN

Publie les cours de toutes les Valeurs SANS AUCUNE EXCEPTION

et les listes officielle de tous les tirages

EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

PENDANT DEUX MOIS SUR DEMANDE ADRESSÉE AU DIRECTEUR

ABONNEMENTS. Envoyer 50 c. en timbre-poste 8, Fg Montmartre, Paris.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p> <p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>	<h3>Pharmacie Centrale</h3> <p>de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p> <p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

Eaux de Toilette, Toniques et Hygiéniques

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M^r J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies
Gastrites
Gastralgies
Aigreurs



Constipation
Vomissements
Pesanteurs
Gaz Renvois

100 dragées

2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figearc MM. Cougoule, et Céréde Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

LOUIT FRÈRES & C^o

Maison fondée en 1825
BORDEAUX

25 MÉDAILLES
POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

CHOCOLAT LOUIT

VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

La Banque Parisienne

Capital: 60 millions Francs

Réserves: 7 Millions 1/2

Siège (3 et 7 rue Chanchat.
Social 42 rue Lepelletier.
A 41, rue de Rennes.
Bureaux B 10, rue Turbigo
auxiliaires C 12, Bd. des Capucines
Au grand-Hôtel.)

SE CHARGE DES OPÉRATIONS SUIVANTES:
Ordres de Bourse exécutés sans commission. — Spécialité de négociations de valeurs non cotées. — Prêts sur valeurs françaises et étrangères. — Garde de titres. — Encaissements de coupons. — Souscription à toutes émissions.

Location de coffres-forts à 3 fr. par mois

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS GRATUITS

DÉPÔTS (A vue..... 1 1/2 0/0
DE FONDS/A un mois. 2 0/0

Garantie contre le risque de remboursement au pair.

DES OBLIGATIONS COTÉES AU-DESSUS DU PAIR.

VICHY

Administration—PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Dépot chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nz faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux, d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, canne gibecière, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupées et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé et-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ACHAT DE VIRILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIEGE.

Machines Agricoles

Battesses à bras et à manège, Concasseurs, Coupe-racines, Pompes à Cha-pelet à l'abri de la gelée, Egrenoirs à maïs, Ventilateurs, Hache-paille, Hache-maïs, ayant obtenu la MEDAILLE D'OR au Concours régional de Cahors 1881.

Dépôt: Chez Cangardel, quincaillier, à Cahors.

A céder de suite, à Angoulême.

Un magasin de Lingerie, mercerie et articles de Paris. Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Godinaud marchand de pianos, à Cahors.

1 ^{er} RANG par AN	120,000 Abonnés	52 ^{es} NUMÉROS
<h3>Le Moniteur</h3>		
<h2>Valeurs à Lots</h2>		
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)		
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères		
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)		
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.		
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.		
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, UN FRANC PAR AN et à PARIS, 17, rue de Londres.		

POMPES J. MORET & BROQUET

USINE & BUREAUX: 121, Rue Oberkampf, PARIS



Transvasement des vins, spiritueux, huiles, bières, etc. Arrosage et purin. Seules appréciées en France et à l'étranger. Solidité et durée

5 MÉDAILLES
PARIS 1878

Vendues à garantie

Envoi franco du Prospectus

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement:

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Maison de Confiance

Mandelli, Frères

A CAHORS

Grand assortiment de bijouterie, joaillerie, montres et pendules

Articles de Fumeurs, Fantaisie.

SEULS REPRÉSENTANTS DE LA MAISON

Christofle et C^{ie}

Voir leur exposition d'orfèvrerie à l'Hôtel de ville salle des Beaux-Arts.